

**Décision n° 2023/11 relative à l'accréditation de
l'Institut supérieur de l'électronique et du
numérique – Yncréa Ouest
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

École

Nom :	Institut supérieur de l'électronique et du numérique – Yncréa Ouest
Sigle :	ISEN – Yncréa Ouest
Type :	Privé, EESPIG
Académie :	Rennes
Sites de l'école :	Brest, Nantes et Caen

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2021/02-02

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique – Yncréa Ouest, en formation initiale sous statut d'étudiant sur les sites de Brest, Nantes et Caen,

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique – Yncréa Ouest, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Bretagne, sur le site de Brest

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest, spécialité agronomie et systèmes numériques, sur le site de Brest

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique – Yncréa Ouest ;
- Vu le rapport établi par Pascal BIDAN (membre de la CTI, rapporteur principal), Rodolphe REVERCHON (membre de la CTI et co-rapporteur), Redouane DJELOUAH (expert auprès de la CTI), Slim BENSOUAD (expert international de la CTI), Florian TRICHAUD (expert élève-ingénieur de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 novembre 2023,
- Entendus Messieurs Marc FAUDEIL, directeur général et Jean-Loup MONIER, président d'Yncréa Ouest

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – Yncréa Ouest Sur les sites de Brest, Nantes et Caen	En formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2026-2027	restreinte
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – Yncréa Ouest, en partenariat avec l'ITII Bretagne Sur le site de Brest	En formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	restreinte
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – Yncréa Ouest, spécialité agronomie et systèmes numériques Sur le site de Brest	En formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2026-2027	restreinte
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – Yncréa Ouest, en partenariat avec l'ITII Bretagne Sur le site de Brest	En formation continue	2024	2026-2027	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

La CTI décide de la prolongation de la durée d'accréditation jusqu'en 2026-2027 du titre d'ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Nantes, afin d'aligner le renouvellement des formations de l'établissement sur le calendrier de sa prochaine évaluation périodique (vague B).

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Respecter l'échéance de mi-2024 pour le plan d'action qualité proposé par l'école, en réponse à l'injonction formulée par la CTI en 2021. Prendre en compte le retour d'expérience de 2023, en formalisant les actions correctives décidées lors des revues de

processus. Mettre en place une boucle de rétroaction concernant l'évaluation des enseignements

- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit, renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences
- Établir une liste unique des actions prioritaires pour l'école, consolidant les actions de développement et les actions d'amélioration continue, en précisant le processus de hiérarchisation
- Formaliser un plan d'actions opérationnel RSE, à partir des actions déjà lancées et celles à venir
- Élaborer un planning réaliste pour la construction du nouveau campus à Caen en cohésion avec la Région
- Stabiliser le taux d'encadrement à moins d'une vingtaine d'apprenants par enseignant, pour chaque site
- Développer des liens pour réduire l'isolement actuel de l'école dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, tant au niveau local qu'au niveau national
- Dans l'hypothèse d'un regroupement des deux diplômes (sans spécialité et avec spécialité) de l'école, se mettre en conformité avec R&O
- Améliorer la prospection et la communication numérique, afin de sécuriser les recrutements des élèves prévus
- Accompagner les élèves siégeant au conseil d'administration de l'école afin qu'ils jouent pleinement leur rôle
- Accompagner les élèves dans le cadre de la mobilité internationale sortante, afin de respecter les nouvelles exigences inscrites dans le règlement des études (FISE et FISA).

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE@, niveau master, aux diplômes suivants :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique — Yncrea Ouest	2023	2026-2027
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique — Yncrea Ouest, spécialité Agronomie et systèmes numériques	2023	2026-2027

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 15 novembre 2023.

En présence de Mesdames et Messieurs les membres de la CTI : Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Patrick BOUVIER, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Didier ERASME, Marie-Annick GALLAND, Xavier KLÉBER, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Benoît NORTIER, Patrick OBERTELLI, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Rodolphe REVERCHON, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Gilles TRYSTRAM et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 13 décembre 2023.

Le rapporteur principal

Pascal BIDAN



Le secrétaire-greffier

SL

Le vice-président

Jean-Louis Allard

